

Privatisation et participation

Après avoir fait illusoire merveille pendant les campagnes pour les élections nationales de 1979 et 1983, le slogan «moins d'Etat» a perdu de son pouvoir de séduction et de mobilisation, même chez les radicaux qui avaient pourtant su l'exploiter sans vergogne.

Désormais, le maître mot s'appelle déréglementation comme au beau temps des Reaganomics et de M^{me} Thatcher. Ce terme générique désigne tout à la fois et selon les pays et circonstances l'abolition de certains textes législatifs, la simplification de procédures administratives ou la pure et simple privatisation d'activités confiées de plus ou moins longue date au secteur public.

En Suisse comme ailleurs, les penseurs du facile cèdent à l'engouement général et font dans la surenchère libérale, réclamant l'appauvrissement de l'Etat, apparemment sans la moindre réflexion sur les conséquences sociales de toute diminution des prestations des collectivités. Une pensée aussi réductrice ne mérite pas qu'on s'y arrête.

En revanche, quand le Conseil fédéral lui-même veut déréglementer en dénonçant le corporatisme des cartels (DP n° 1072) ou en desserrant un peu le réseau législatif dans lequel s'enferme l'agriculture, ou encore quand les grandes régions envisagent leur propre amaigrissement, il convient de prendre la chose plus au sérieux, et d'aborder la question avec sérénité.

Soit le cas des CFF. Notre compagnie ferroviaire nationale, chargée d'une mission génératrice de déficits et secrètement jalouse des (anciens) riches PTT, nous apparaît traditionnellement comme l'ultime et vaillante ligne de défense du secteur public, tenue par «des partenaires sociaux conscients de leurs responsabilités, constructifs, qui visent le bien collectif à long terme» (Michel Béguelin, dans *Le Nouveau Quotidien* et *Le Cheminot*).

Or voilà que cette entreprise, troisième plus grand employeur de Suisse (après les PTT et la Migros), se trouve à son tour, et consentante, mêlée au débat de la privatisation. Son directeur général — socialiste — Benedikt Weibel souhaite «l'objectivation de la discussion» me-

née en dehors de tout a priori idéologique, à la lumière de certains critères précis. Par exemple, il s'agit d'instaurer une véritable concurrence par la privatisation, et non de remplacer un service étatique par un monopole privé. Du coup, on voit mal quelles sociétés commerciales pourraient s'intéresser à la reprise d'activités aussi peu rentables que le feroutage, le transport régional ou le service cargo domicile. En revanche, on imagine assez bien les CFF se déchargeant, par voie contractuelle ou de concession, de certaines tâches que d'autres seraient mieux à même d'accomplir, en raison de leur spécialisation ou de leur implantation.

Abordée avec franchise et intelligence, une question aussi émotionnelle que celle de la déréglementation en général ou de la privatisation en particulier perd tout naturellement de son caractère hérétique et peut devenir une prometteuse matière à réflexion. C'est ainsi que sans se soumettre au fallacieux impératif de la compétitivité, on peut toujours améliorer les méthodes de gestion, simplifier les procédures et rendre les activités plus efficaces, ce dont bénéficierait directement les collaborateurs et les clients de l'administration ou de l'entreprise concernée, et indirectement toute la collectivité.

Au lieu de se dérober, comme elle pourrait avoir la tentation de le faire, la gauche politique et syndicale a tout intérêt à se lancer dans ce débat. Bien conduit, il peut déboucher sur l'institution d'une participation plus active des travailleurs: nombre d'entreprises ont connu à la fois un changement de leur forme ou statut juridique et une reprise au moins partielle par le personnel. Il est vrai que la gestion, même exactement paritaire comme dans les caisses de pensions, ne semble pas passionner les salariés, que les patrons disent plus intéressés à une participation aux bénéfices que par un partage des responsabilités. N'empêche qu'il ne faut laisser passer aucune chance de négocier le nouveau contrat social grâce auquel le pouvoir démocratique ne s'arrête plus à la porte de l'entreprise.

YJ

Domainaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

27 février 1992 - n° 1073
Hebdomadaire romand
Vingt-neuvième année

La Confédération peut-elle négocier ce qu'elle ne possède pas ?

«Si le Roi pouvait rendre obligatoires pour la nation des clauses qui influeraient sur sa situation intérieure, aucune Constitution ne pourrait subsister. Les ambassadeurs du Roi seraient le véritable pouvoir législatif d'un tel peuple.» Benjamin Constant, «Cours de politique constitutionnelle» (cité par Jean-François Aubert).

(ag) Les traités internationaux, dont la Confédération a la compétence quasi exclusive (article 8) peuvent bouleverser l'ordre interne de répartition des domaines législatifs.

C'est un sujet très classique du droit constitutionnel. La littérature renvoie à des cas qui se sont posés aux Etats-Unis, au Canada, en Allemagne, en Autriche et, naturellement, en Suisse.

Historiquement, il faut rappeler la révision constitutionnelle de 1865, assurant aux citoyens de religion juive la liberté d'établissement dans tous les cantons, droit que la Constitution de 1848, par discrimination, ne leur garantissait pas. En 1864, un traité passé avec la France reconnut aux citoyens français le droit de s'établir en Suisse. La France, elle, avait révoqué toute distinction fondée sur la religion. Les Français juifs jouissaient donc en Suisse même d'une liberté que leurs coreligionnaires helvétiques ne possédaient pas. Il fallut harmoniser le droit interne et le droit international.

Exemple plus récent. La ratification par la Suisse de la Convention européenne des droits de l'homme a obligé plusieurs cantons à réviser leur procédure pénale pour tenir compte de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg.

En 1865, neuf modifications constitutionnelles furent soumises d'un seul coup au peuple et aux cantons. Une seule fut acceptée. Les huit autres obtinrent des scores variables.

Au siècle passé, les citoyens étaient capables de répondre à neuf questions simultanément. Aurions-nous, aujourd'hui, un quotient politique plus faible ? Certains jugent en effet impossible de soumettre plus de deux ou trois objets au peuple.

La doctrine dominante admet donc la capacité d'un traité international de bousculer les compétences internes. De surcroît les procédures de ratification prévues par l'article 89 de la Constitution offrent des garanties de contrôle.

Dans la perspective européenne

L'accord sur l'Espace économique confirme cette primauté de droit international, même s'il touche des domaines de compétence cantonale.

Le groupe de contact des cantons qui vient de publier son rapport sur l'«adaptation du droit cantonal au droit de l'EEE» a admis d'emblée cette nécessaire intégration. Au vu de la matière identifiée, elle est d'importance; elle bouscule beaucoup d'habitudes qu'il aurait été difficile de déranger en temps ordinaire: qu'on pense à la reconnaissance des diplômes, aux soumissions publiques, aux séjours des étrangers, aux régales et aux monopoles. Les problèmes les plus délicats se poseraient en droit social, notamment au titre de l'AVS complémentaire.

Sans contester la nécessité de l'adaptation, les cantons demandent simplement qu'ils puissent décider selon leurs procédures propres des modifications requises.

Ce qui surprend, c'est qu'ils aient dû insister pour que cette responsabilité première leur soit reconnue.

L'article huit bis

L'EEE est une sorte de remise à jour. Mais il faut se préoccuper de l'évolution future du droit.

Or le problème que connaissent tous les pays de la Communauté, c'est que le mandat de négociation échappe à toute participation des Parlements nationaux, réduits au rôle d'instances de ratification.

Qu'en ira-t-il pour l'évolution de l'EEE ? Comme le faisait remarquer le Bâlois Kurt Jenny, président du groupe de contact, les accords annexes (enseignement, recherche, communication) sont susceptibles d'un développement important. Ils intéressent au premier chef les cantons. Comment se feront-ils entendre ?

Le groupe de contact des cantons, et plus particulièrement le sous-groupe chargé d'examiner les aspects institutionnels, propose que la participation des cantons et leur droit de définir le mandat de négociation soit institutionnalisé par une modification de la Constitution. L'article 8 qui définit la compétence fédérale serait complété par un article 8^{bis}:

¹ *Lorsqu'elle prend des décisions dans le contexte de l'intégration européenne, la Confédération respecte l'autonomie des cantons.*

² *Si les tâches et les intérêts des cantons sont concernés, elle les informe en temps utile de tous les projets relevant de l'intégration européenne et elle les consulte à ce sujet. Durant les négociations concernant la législation des cantons, elle est tenue de défendre l'opinion de la majorité des cantons, sauf intérêt prépondérant de politique extérieure ou de politique de l'intégration.*

L'exemple allemand

Le ministre du gouvernement bavarois responsable des affaires européennes, Thomas Goppel, porte un titre qui, à lui seul, en dit long sur le fédéralisme allemand.

Dans une interview donnée à la *Berner Zeitung* (18.2.92), il plaide pour une Europe des régions, souhaitant voir la Suisse et l'Autriche y apporter leur expérience fédéraliste.

«Là où les Länder sont compétents, ils doivent à l'avenir régir leurs domaines», dit-il pour illustrer le principe de subsidiarité.

Par une révision de la loi fondamentale allemande les Bavarois aimeraient obtenir un droit de plainte ainsi défini: si la majorité des Länder au Bundesrat se prononce contre de nouvelles lois de la Communauté européenne, le gouvernement serait tenu de déposer plainte auprès des instances bruxelloises.

Une question centrale

(pi) Le développement de l'informatique et des télécommunications était censé favoriser la décentralisation et éviter bon nombre de déplacements: tout ce qui allait être «transporté» par le réseau téléphonique n'aurait plus à l'être autrement. Et bon nombre de collaborateurs travailleraient à leur domicile, tout en pouvant «communiquer» avec un ordinateur central. Il est vrai que téléfax, modem et ordinateurs font désormais partie de l'environnement domestique et que, théoriquement, n'importe quelle unité d'une entreprise devrait pouvoir travailler à distance aussi bien que dans le bâtiment principal. Il n'empêche que le mouvement annoncé ne s'est pas produit.

Au contraire, la plupart des programmes de rationalisation sont plutôt d'essence centralisatrice: voyez le projet de concentration des offices de chèques postaux. Au lieu de sept actuellement, il n'en resterait plus qu'un en Suisse romande situé probablement, selon le syndicat Union PTT, à Lausanne ou à Genève, éventuellement à Vevey. Les PTT ne vont pas tirer profit des possibi-

lités offertes par le câble optique et l'électronique pour maintenir et rendre plus efficace un système décentralisé de gestion des comptes postaux. Ni pour localiser l'office romand à La Chaux-de-Fonds plutôt que sur l'arc lémanique.

Autre entreprise de communication: les CFF qui, parallèlement au rail, ont mis en place un réseau de câbles optiques destiné à leur propre usage, mais qui pourrait aussi être loué à des tiers. Cela signifie que chaque station, chaque gare, chaque signal ou passage à niveau, est relié à un centre de commande qui, comme son nom l'indique, est situé dans une grande ville. Comme pour les PTT, ce réseau a été utilisé avant tout à des fins centralisatrices — suppression du personnel dans les petites gares — plutôt que pour confier à ce personnel des tâches nouvelles qu'il aurait été possible d'exécuter à distance. On connaît les économies d'échelle. Mais s'est-on vraiment penché, aux PTT et aux CFF, sur les économies rendues possibles par une décentralisation dynamique, en profitant par exemple des

Cette proposition verra-t-elle le jour? Le conseiller fédéral Koller s'en est déjà distancé, arguant du fait que le problème ne se poserait vraiment qu'en cas d'adhésion à la Communauté. Tous les cantons ne semblent pas convaincus de leur droit. On imagine aussi les réactions des négociateurs-ambassadeurs, qui sont à la fois de haute compétence et de grand orgueil, à l'idée de tenir comte de l'avis de 26 «sous-préfectures». Et nul doute que les parlementaires fédéraux verront avec ombrage ce pouvoir parallèle.

Paradoxe

Ces réactions déjà repérées révèlent à quel point le fédéralisme suisse, devenu très administratif, a perdu le sens de la relation extérieure.

Réclamer un droit qui paraît naturel aux Länder allemands ou aux régions autrichiennes semble déplacé en Suisse (voir encadré).

N'est revendiqué pourtant qu'un droit de consultation et de codécision dans la définition du mandat de négociation. N'est pas réactivé à cette occasion

le débat constitutionnel sur la primauté du droit international.

Pourquoi cela dérange-t-il donc? Pourquoi est-ce jugé «nicht praktikabel und staatspolitisch problematisch»?

L'article 8^{bis} mérite débat. S'il ne s'institue pas, c'est que le fédéralisme est en état chloroformé dépassé. ■

Polyphonie

(ag) René Felber souhaite, à titre personnel, que la Suisse demande le plus vite possible l'ouverture de négociations en vue d'une adhésion à la Communauté.

Arnold Koller, à Londres, à la suite d'un exposé sur la Suisse et la Communauté, répondant à une question précise, déclare que la demande ne sera pas déposée avant la ratification de l'EEE par le peuple.

Quand donc Jacques Delors sommerait-il les Conseillers fédéraux de parler d'une seule voix? ■

loyers avantageux en périphérie ou en valorisant des locaux et des terrains disponibles (gares, anciennes halles marchandises, voies désaffectées, etc). Ce concept est certes en désaccord avec l'organisation très hiérarchisée des régions fédérales: les contrôleurs ont encore des galons, les bureaux de poste sont classés en fonction du nombre de lettres, de colis et de paiements qu'ils traitent. Mais au-delà des économies sur les loyers, cette nouvelle organisation du travail aurait certainement des effets positifs sur l'ambiance des bureaux et sur la «productivité» des employés.

Si l'électronique et les télécommunications mises ensemble n'ont pas produit les changements de société annoncés, ce n'est certainement pas que ces systèmes soient inefficaces. C'est que toutes les commissions d'experts ayant à proposer des mesures d'économie pensent à supprimer les plus petites branches de l'arbre plutôt qu'à les renforcer. ■

Les facteurs au millième

Les performances des skieurs sont calculées au centième de seconde; celles des facteurs le sont au millième: un contrôle est en effet arrivé à la conclusion qu'il fallait en moyenne 2,803 secondes pour traiter un imprimé sans adresse. En conséquence de quoi, le temps ou l'argent dont est crédité le personnel pour effectuer ce travail va être revu à la baisse: de 6 à 4 secondes pour les envois jusqu'à 100 grammes, de 12 à 8 secondes pour les envois de plus de 100 grammes et de 24 à 16 secondes au-delà de 250 grammes.

Ces révisions devraient permettre d'économiser une centaine de places de travail et sont justifiées par l'application des normes concernant la forme et l'emplacement des boîtes aux lettres et par l'utilisation de véhicules de distribution mieux adaptés.

Il est normal que des améliorations techniques se traduisent par des économies pour l'entreprise qui les applique. Mais il semble bien que les PTT désirent encaisser l'entier du bénéfice sans le partager avec les travailleurs dont les performances sont chronométrées.

Les cadres PTT auraient-ils relu leur petit manuel de taylorisme appliqué?

Epreuve de force sur fond de faiblesse

La situation financière du canton de Genève est catastrophique. Conséquence des imprévoyances passées. Mais pour redresser la barre, il faut que chacun y mette du sien: gouvernement, parlement et syndicats.

(jd) Le Conseil d'Etat genevois a tout fait pour susciter la récente et courte grève de la fonction publique, montrant tour à tour une coupable indécision et un autoritarisme puéril. Déjà à fin 1990, le gouvernement avait provoqué la colère d'une partie importante de ses fonctionnaires en décidant abruptement de supprimer l'allocation de rattrapage; il avait dû alors faire partiellement marche arrière. Depuis, l'exécutif cantonal a persévéré: la commission mixte prévue par l'accord de 1990 pour examiner les moyens d'améliorer la qualité du service public ne s'est réunie qu'à fin 1991 et le récent programme de restrictions budgétaires présenté par le gouvernement — limitation de l'indexation des salaires pour 1991 et 1992, réduction des effectifs de 2% en deux ans et hausse d'impôt limitée dans le temps pour financer l'aide aux personnes âgées — a commencé à être mis en œuvre dans les départements simultanément à la consultation des organisations du personnel.

Le plus mauvais élève

Aujourd'hui la situation est plus grave. Le déficit pour 1991 se révèle plus important que prévu et les prévisions pour l'année en cours indiquent un trou d'environ 700 millions de francs, le canton ne disposant toujours pas d'un budget. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation financière, sans contester la plus mauvaise des collectivités publiques helvétiques ?

La réponse est simple, plus facile à énoncer bien sûr a posteriori: Genève a fait preuve d'imprévoyance et vit aujourd'hui au-dessus de ses moyens. En période de rapide croissance et la progression à froid aidant, le canton n'a pas regardé à la dépense, a investi sans se préoccuper des coûts de fonctionnement ainsi programmés et ne s'est pas inquiété de constituer des réserves pour la possible période de vaches maigres. Le premier avertissement, qui n'a pas été entendu, fut la suppression de la progression à froid et donc la fin de la croissance automatique des recet-

tes de l'Etat; puis les rentrées fiscales n'ont pas résisté aux premiers coups de boutoir de la conjoncture qui ont mis en évidence la fragilité structurelle des finances publiques genevoises: pyramide des contribuables très effilée, volatilité du secteur tertiaire, place trop importante de l'impôt sur les transactions immobilières gonflé par la spéculation.

Economies symboliques

Face à cette situation, le gouvernement n'a pas réagi promptement, tous ses membres ou presque cherchant à préserver le budget de leur département. Absence de concertation. Dans ces conditions, le Grand Conseil et sa commission des finances ne pouvaient guère trouver que des économies symboliques. Mais plutôt que d'unir leurs forces pour suggérer des priorités et exiger des propositions de la part du gouvernement, les députés se sont chamaillés, les bourgeois s'érigeant soudain en maîtres de rigueur, eux qui pourtant, majoritaires, portent une lourde responsabilité dans la détérioration actuelle. Absence de concertation à nouveau.

A ce propos, les dernières propositions de l'Entente bourgeoise sont caractéristiques: les mesures de réduction des effectifs avancées relèvent plus du règlement de compte avec de petits services qui dérangent (Bureau de l'égalité, Office des transports et de la circulation, Service d'écotoxicologie par exemple) que d'une analyse réfléchie et responsable de la situation. Et lorsqu'enfin le Conseil d'Etat se ressaisit et «propose» son plan en trois points, il s'avère qu'en réalité tout est décidé et qu'il n'y a rien à négocier. Absence de concertation toujours. Après quoi le gouvernement se plaint d'être seul à porter le fardeau. Si les magistrats avaient bien voulu tendre l'oreille, ils auraient certes entendu des fonctionnaires soucieux de leurs intérêts matériels mais surtout déçus d'être tenus pour quantité négligeable et de se voir imposer des mesures d'austérité sans avoir pu, eux qui sont au front, proposer les

économies et la rationalisation nécessaires.

Pourtant dans cette affaire, il existe au moins quelques repères indiscutables. S'il est vain d'imaginer redresser le budget cantonal en quelques mois, l'opération doit démarrer immédiatement selon un plan qui portera sur plusieurs années. Etant donné l'importance de la masse salariale dans le budget, l'assainissement ne pourra faire l'économie de la réduction des effectifs. Prétendre que toucher aux effectifs conduira à la dégradation des services publics est une mauvaise plaisanterie; même dans les secteurs de l'éducation et de la santé il est possible de diminuer sans dommage le nombre de postes, à condition de cibler les réductions sur les services superflus et surdimensionnés. Inutile d'évoquer maintenant une augmentation de la fiscalité: il n'y aura pas de majorité pour cette solution en forme de fuite en avant. A vouloir jouer avec cette idée, le cartel des organisations de la fonction publique risque bien de se brûler les doigts. Par contre, face au vide politique qui caractérise actuellement la situation genevoise, le cartel gagnerait en crédibilité s'il engageait franchement le débat sur les priorités de l'action publique et sur la nécessaire restructuration d'une administration à bien des égards archaïque. Jusqu'à présent il s'est contenté d'énoncer du bout des lèvres des propositions de dernière minute en forme d'ultimatum, donnant ainsi l'image négative d'un corporatisme étroit.

Renoncer aux calculs d'épicier

Le compromis nécessaire peut être trouvé, à condition que chacune des parties renonce à ses calculs d'épicier à court terme. Le canton a besoin d'un plan de redressement sur plusieurs années qui bénéficie d'un large soutien. Dans cette perspective, la fonction publique pourrait faire le sacrifice temporaire d'une partie de l'indexation, si elle avait l'assurance de pouvoir participer activement à l'amélioration de l'efficacité des services publics. A défaut c'est l'avenir économique et social du canton qui souffrira: que le Conseil d'Etat et la majorité du Grand Conseil mâtent les fonctionnaires et il s'ensuivra un détestable climat de méfiance et de tension peu propice à la qualité des prestations de l'Etat; que le cartel fasse prévaloir son point de vue et les finances cantonales continueront de se détériorer, préparant un avenir plus sombre encore pour la fonction publique. ■

Deux conseillers fédéraux, deux époques

(c/fp) En avril 1983, Philipp Etter devient le premier conseiller fédéral zougois et le quatrième démocrate-chrétien — on disait alors catholique-conservateur-KK. En janvier 1944, Ernst Nobs devient le premier conseiller fédéral socialiste et prenait la succession d'une file ininterrompue depuis 1848 de représentants zurichoïses au Conseil fédéral.

Au moment de leur élection, les deux hommes venaient de publier un ouvrage de réflexion politique. La traduction en français n'a pas tardé à paraître, ce qui nous permet d'y jeter un coup d'œil au moment où une polémique voit le jour en Suisse alémanique à propos du Zougois alors que le souvenir d'Ernst Nobs semble bien enfoui dans la mémoire collective des confédérés.

1934, la crise mondiale, la montée du fascisme en Europe et aussi en Suisse. L'édition portant ce millésime de l'annuaire de la NSH contient un article de William E. Rappard sur les finances publiques de la Confédération et un autre de Jean de La Harpe sur la politique extérieure des petits Etats neutres de l'Europe. On se croirait en 1992; il y a même un article en allemand sur le problème des Fronts, ces mouvements

d'extrême-droite qui fleurissent dans une atmosphère troublée.

Disons le d'emblée, il n'y a rien dans le livre de Philipp Etter qui soit antisémite, pro-fasciste ou contestable, mais il y a un esprit autoritaire et chrétien (lisez catholique romain) qui ne surprend pas d'un notable de Suisse centrale du début de ce siècle. Les anciens Etats sujets de l'Ancienne Confédération, en particulier les Vaudois et les Tessinois, ont tout le loisir de découvrir la chance qu'ils ont eue d'être conquis puisque, c'est en caractères gras: «Aux pays ainsi gagnés les républiques conquérantes laissaient leurs droits et libertés.» Dans un chapitre sur la démocratie de l'Ancienne Confédération, l'auteur tient bien à dissiper l'erreur selon laquelle la démocratie de nos aïeux aurait été semblable à celle du dix-neuvième siècle.

Philipp Etter souligne aussi, ailleurs, que «démocratie et libéralisme ne sont nullement des concepts identiques.». Il note «la tendance au totalitarisme de l'Etat libéral». Il règle ses comptes avec le socialisme et les fascismes italien et allemand «essentiellement racistes et centralisateurs» pour aboutir à la conclusion que deux principes, autorité et liberté, fournissent la

solution. «L'Eglise catholique, proclamant les deux principes et les sauvegardant avec soin, nous met sur le chemin de la vraie solution.» Il l'appelle la démocratie chrétienne avec ses composantes fédéraliste, corporatiste, croyante grâce à l'école chrétienne, hiérarchisée. L'Etat doit être réformé par l'idéal chrétien.

Dix ans plus tard Ernst Nobs voit la rénovation helvétique très différemment. «Vous êtes en quête de la démocratie idéale? Ne regardez pas en arrière. Vous ne la trouveriez pas dans le passé où elle n'a jamais été réalisée pleinement. Cette tâche reste entière, pour notre génération comme pour celles qui la suivront.» Enumérant les menaces, il ajoute: «En face de telles situations, de pareilles évolutions, rien n'est plus faux et plus indigne que la peur. La peur est condamnable, surtout parce qu'elle s'oppose à l'action et la paralyse. La peur engendre la peur. Elle implore le Tout-Puissant de nous restituer le monde, tel que nous l'avons connu en 1913 ou en 1931. Mais le Bon Dieu ne pourra pas nous rendre ce service.»

L'optimisme d'Ernst Nobs et le conservatisme de Philipp Etter les ont-ils gênés dans leur activité au sein du Conseil fédéral? Nous n'en avons pas l'impression. Il est pourtant intéressant de découvrir ce qu'ils écrivaient peu avant leur élection à l'exécutif fédéral car ce sont des éléments importants pour découvrir l'évolution politique que nous vivons. ■

Philipp Etter: *La Démocratie suisse* (traduction de Parnil) édité par la Société des Etudiants suisses / Otto Walter SA, Olten et Constance, 1934.

Ernst Nobs: *Rénovation helvétique* (traduction de Pierre Béguin) Editions de la Baconnière, Neuchâtel, 1944.

FRINGALE ÉNERGÉTIQUE

Il faudra choisir

(jd) Le peuple bernois a donc préavisé négativement à la demande de concession définitive pour la centrale nucléaire de Mühleberg, confirmant une méfiance persistante de l'opinion à l'égard de cette forme d'énergie.

La population de l'Helvétie a voté également avec ses interrupteurs: en 1991, la progression de la consommation d'électricité a continué (+2,2%), même si cette croissance est moindre que celle de la moyenne des dix dernières années. Le mois dernier le Conseil fédéral, assainissement des finances oblige, a réduit de 50% à 30% du coût total les contributions publiques aux installations-pilotes dans le domaine des énergies renouvelables. Or ce lâchage de la

Confédération intervient au moment précis où plusieurs projets sont en difficulté à cause de la conjoncture économique. Ce secteur est aujourd'hui encore marginal en termes d'apport énergétique et de production industrielle; mais la Suisse y détient une position de pointe et tout indique qu'il s'agit là d'une branche d'avenir créatrice d'emplois. Le relâchement de l'effort public ne va pas non plus favoriser la réalisation des objectifs pourtant modestes du programme Energie 2000 qui vise à ce que les énergies renouvelables contribuent d'ici la fin du siècle à 0,5% de la production d'électricité et à 3% de la production de chaleur.

Ces trois tendances — rejet de l'énergie nucléaire, augmentation de la demande d'électricité et ralentissement du développement des énergies renouvelables — ne pourront pas cohabiter longtemps. ■

Européen

Le nouveau rédacteur en chef du *Tages-Anzeiger* de Zurich, le Fribourgeois Roger de Weck (trente-huit ans), a passé à l'émission «Vis-à-vis» de la télévision de la Suisse alémanique. Il ressort de l'entretien, mené par Frank A. Meyer, que c'est un Européen convaincu qui conduira prochainement le grand quotidien zurichoïse. Il parle un allemand «haut de gamme» et questionné sur sa connaissance du patois alémanique fribourgeois, il a avoué connaître le «zurichoïse» puisqu'il a fait son bachot à Zurich. Il est à la fois Suisse de «tous les cantons» et Européen de «tous les pays», car il a travaillé en France et en Allemagne.

DROIT DE RÉPONSE

Le gymnase prévu à Morges

Un humoriste a dit que «les prévisions étaient difficiles tout particulièrement en ce qui concerne l'avenir»; l'article de DP du 6 février illustre à merveille le fait que les prévisions a posteriori peuvent s'improviser facilement.

Pour mieux comprendre la situation réelle, il faut prendre en compte les éléments suivants:

- Si, en effet, le nombre des élèves dans les diverses divisions de la scolarité obligatoire est bien connu, par contre leur taux de passage au secondaire supérieur l'est beaucoup moins et il a subi des variations très sensibles dans le passé, en particulier dans les sections de diplôme.

- Le taux de passage au secondaire supérieur des élèves issus de la nouvelle structure scolaire était encore plus incertain en raison des structures différentes et de la moyenne qualifiée exigée des élèves de division supérieure.

- Cette incertitude se doublait du fait que la première volée était exceptionnelle puisqu'elle incorporait un surnombre important d'élèves de l'ancienne structure au bénéfice d'une deuxième chance.

- Ces inconnues ont interdit de prendre des mesures pour la rentrée 1991 avant de connaître l'état des inscriptions de février et ont imposé des mesures d'urgence, notamment la construction de pavillons entre mars et août 1991.

- Pour 1992, il convenait d'attendre les chiffres de la rentrée effective de 1991 et ceux des préinscriptions pour 1992 avant d'engager des dépenses pour louer de nouveaux locaux.

- Contrairement à ce que vous affirmez, c'est en mai 1991 déjà que le Conseil d'Etat, sur proposition du groupe de planification, a approuvé le principe de l'ouverture du CESS de Morges dans des locaux provisoires loués. Mais c'est le souci de limiter les dépenses publiques qui a fait retarder l'opération jusqu'à la limite

extrême, permettant de lever au maximum les incertitudes tout en assurant la rentrée d'août 1992 dans des locaux correctement installés et équipés.

- Signalons pour terminer que les prévisions à court terme ne peuvent être établies que sur des bases scolaires et non sur des bases démographiques. C'est d'ailleurs sur leur résultat que le statisticien ajuste ses prévisions à plus long terme.

Ces divers points montrent la complexité des problèmes auxquels la planification s'est efforcée — et s'efforcera à l'avenir — de trouver (et non d'improviser...) des solutions.

Fr. Bruand,
président du groupe
de planification des ESS

RÉACTION

La preuve par neuf

Nous publions une dernière réaction à l'opinion de Iürg Barblan «Toujours plus de malades» (DP n° 1069).

Nombreux sont vos lecteurs qui se sont déjà élevés à juste titre contre les affirmations de M. Iürg Barblan sur une prétendue augmentation des maladies dans notre société. Permettez-moi d'étayer leur argumentation par quelques chiffres tirés de *Eloge de la différence* d'Albert Jacquard (Le Seuil, 1978) et qui réduisent à néant le mythe selon lequel les progrès de la médecine entraîneraient une rapide dégénérescence de la population par suppression de la sélection naturelle.

Les gènes responsables des maladies héréditaires sont rares dans la population et la durée moyenne d'une génération est de 25 à 30 ans. La progression de la fréquence de ces gènes ne peut donc pas être rapide. Se fondant sur la génétique des populations, Albert Jacquard le démontre à l'aide de trois exemples. La phénylcétonurie, responsable d'une grave déficience mentale, atteint aujourd'hui un enfant sur 11 000. Grâce à un régime alimentaire approprié, les signes pathologiques peuvent être évités et, aujourd'hui, les phénylcétonuriques peuvent avoir des enfants. Même si aucune mesure préventive n'était prise (grâce notamment à la détection des couples à risque), les calculs montrent que la fréquence des naissances d'enfants phénylcétonuriques ne doublerait qu'en 7 à 800 ans ! Pour la mucoviscidose, maladie génétique la plus fréquente et qu'on ne peut pas encore soigner efficacement, le doublement serait atteint

en 3 à 4 siècles. Quant à l'hémophilie, maladie liée au sexe, la progression serait certes plus rapide (doublement en 100 ans), mais cela ne représenterait «que» deux naissances de garçons hémophiles sur 10 000 au lieu d'une seule aujourd'hui.

Les statistiques ne doivent pas nous faire oublier le caractère tragique des cas individuels, mais force est de constater qu'on est bien loin des chiffres avancés par M. I. Barblan à propos de la progression du diabète, chiffres dont le caractère fallacieux a été montré par l'un de vos correspondants, le D^r Diezi (DP 1072).

Albert Jacquard considère que même si l'incidence des succès de la médecine sur la fréquence des maladies génétiques est négligeable dans le proche avenir, nous sommes néanmoins «responsable du destin à long terme de notre espèce». Mais l'auteur s'interroge aussi en écrivant: «Est-il bien raisonnable d'évoquer ce danger, alors que d'ici-là l'Humanité devra affronter des problèmes autrement plus graves, risquant de mettre son existence même en question?»

Olivier Aubert,
Puidoux

MÉDIAS

Il y avait 220 journaux en Suède en 1945, il en reste encore 100 et plusieurs sont menacés, dont la plupart des journaux socialistes.

Le *Tagblatt der Stadt Zurich* cherche une rédactrice ou un rédacteur. L'annonce précise qu'il s'agit d'une entreprise commune appartenant au *Tages-Anzeiger*, à la *Neue Zürcher Zeitung* et au Groupe Jean-Frey.

Quatre mois après la fusion des quotidiens démocrate-chrétien et radical lucernois, les dirigeants de la *Luzerner Zeitung* se montrent satisfaits de l'opération qui serait même capable de se révéler plus prometteuse que prévu.

Les distributrices du nouveau quotidien gratuit tessinois aux postes frontières seront-elles en mini-jupe ? En tout cas il sera imprimé sur les presses de l'imprimerie de «la bonne presse» appartenant à l'épiscopat. Le dominical *Il Mattino* y paraît déjà.

ici et là

L'Université de Genève organise une journée ouverte au public, sur le thème **Réfugiés et formation**, le 12 mars 1992. Programme détaillé et inscriptions: Uni II, FPSE, M.-C. Caloz-Tschopp, 24, rue Général-Dufour, 1200 Genève, tél. 022/705 77 09.

Le catastrophisme suisse

(jg) La Suisse est saisie par le catastrophisme. D'abord à travers l'image que l'on donne du monde paysan: intégration européenne, GATT et rapport du Conseil fédéral sur l'agriculture — des changements importants se préparent. Aux yeux de la grande presse, c'est une sorte d'épidémie de peste qu'il faut endurer avec résignation si l'on a la foi (entendez si l'on est en faveur de l'adhésion à la Communauté), et qu'il faut refuser avec l'énergie du désespoir si l'on est incroyant.

Finies les tomates vertes

Or, nous avons des atouts, des productions spécialisées où nous sommes supérieurs aux Bataves: nos fromages et tous nos produits laitiers, nos fraises, nos cerises (les meilleurs d'Europe à mon avis), et j'en oublie, tout cela pourrait être développé et s'exporter. Et puis les produits frais où rien ne remplacera la proximité des maraîchers, qui devraient être fortement valorisés. Bien sûr nous ne serons plus contraints de manger des tomates vertes, des abricots de même couleur et des pommes au goût de, de... enfin sans goût défini. Mais qui plaindra les responsables de ces productions ?

Le négrier de Zermatt

Relevé dans le bulletin de l'Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN), cette citation de Amadé Perig, directeur de l'Office du tourisme de Zermatt, à propos du problème que poserait une adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen ou à la Communauté: «*Si le statut de saisonnier devait être aboli, nous serions confrontés à des problèmes de logement et d'infrastructure très sérieux, car chacun de ces employés viendrait désormais avec sa famille. Il nous faudrait ouvrir une nouvelle école pour accueillir les 130 enfants supplémentaires qui devraient d'un jour à l'autre suivre l'enseignement obligatoire.*»

Précisons que Zermatt occupe actuellement 3000 saisonniers. Sans commentaires.

Et l'agriculture, ce n'est rien. Markus Lüsser, le directeur de la Banque nationale, prend les Helvètes pour des imbéciles. Selon lui, l'intégration européenne, c'est l'assurance de voir nos taux hypothécaires continuer à grimper jusqu'au moment où ils auront rejoint le niveau de nos voisins et c'est donc néfaste pour les locataires. Heureusement, notre peuple d'employés de banque sait parfaitement que l'intégration mondiale du secteur financier est en cours et que cela n'a rien à voir avec la Communauté, sans compter que les conditions propres d'un pays donné, la Suisse par exemple, peuvent aussi créer un marché particulier, et que cela est également sans rapport avec la Communauté.

Le comble du fantasme est atteint par ces syndicalistes qui demandent des garanties car ils redoutent que l'intégration européenne entraîne un alignement des salaires suisses sur les plus bas de la Communauté. Chacun sait que le niveau des rémunérations du Danemark est aligné sur celui du Péloponèse et que nos banquiers s'appêtent à embaucher leurs employés dans l'Alentejo... Si les frontaliers français continuent à aller travailler en Allemagne 34 ans après la création du Marché commun, c'est qu'il y a bien une différence quelque part...

Comment gagner trente médailles...

En plus le chômage augmente très vite et les Jeux olympiques ont été un désastre. Personne ne se plaindra de l'effondrement de la bulle spéculative et ce réveil inquiet est le plus sûr garant de la réussite future. Un rappel: en 1974, l'horlogerie suisse s'effondre; le Japon s'impose en Europe pour tous les biens de consommation à caractère technique. Vingt ans plus tard, quel est le seul secteur de l'industrie européenne qui l'a emporté face à l'industrie du Soleil levant ? L'horlogerie suisse. Pourquoi ne pas le dire ? Ça fait plutôt du bien. Veillons pourtant à ce que l'encadrement social et surtout psychologique de nos chômeurs soit aussi satisfaisant que possible.

Venons en aux J.O. Le pays est morose ? Excellent; c'est la preuve que nous sommes civilisés. Le passage du cannibalisme rituel (je mange le cœur de mon ennemi pour acquérir sa force) au cannibalisme symbolique (je consomme une

ostie qui représente le corps du Christ) a été un immense progrès; il en va de même du passage de l'identité qui s'affirme à travers la violence réelle — la guerre — à l'identité qui se construit dans la violence symbolique — le sport. Et puis le problème de nos skieurs est simple: le sport de compétition en Suisse est financé essentiellement grâce à des sponsors qui se sont retirés avec la crise. L'Etat ne finance rien contrairement aux pays voisins. La solution ? Un F/A 18 en moins, c'est trente médailles en plus ! ■

EN BREF

Dans les nouvelles salles d'attente de la gare de Zurich les indications précisant que l'usage est réservé aux porteurs de billets valables sont données en allemand et en anglais.

Le suffixe «mania» est de plus en plus utilisé dans la presse. Deux exemples: «Barbiemania», dans le *Nouveau Quotidien* pour annoncer que le nombre des collectionneurs de la célèbre poupée augmente en Europe; «Piletomania», dans la revue allemande *Persönlich* pour qualifier l'omniprésence dans les médias de Suisse allemande de l'animateur du NQ et l'absence des animateurs du *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne* dans la principale région linguistique du pays.

La Suisse allemande redécouvre, à l'occasion du 400^e anniversaire de sa naissance, le théologien, pédagogue et philosophe tchèque Jan Amos Comenius. En bref, un penseur qui précédait son temps et qui, par conséquent, fut persécuté et dut s'expatrier. Une exposition lui a été consacrée à l'Institut de pédagogie de l'Université de Zurich et le professeur de théologie Jan Milic Lochman lui a consacré sa leçon d'adieu.

Le centre de conseils aux étrangers de la ville de Zurich organise des séances de consultation en huit langues, dont le français. Il n'est pas précisé si des Suisses connaissant imparfaitement l'allemand ont le droit d'obtenir des informations dans leur langue (français ou italien).